

Délibération

Générale

colonial

DELIBERATION n° 75-577/SG/CD De la Commission Permanente de la Chambre des Députés autorisant un Agent spécial de Compagnie d'Assurances déjà agréé à pratiquer des opérations d'assurances et réassurances vie. (Rendue exécutoire par arrêté n° 75-577/SG/CD du 28 mars 1975).

n° 75-577/SG/CD De la

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
21 mars 1975

Numéro JO
n° 8 du 25/04/1975

Date du numéro
25 avril 1975

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 97/8°L du 21 mars 1975 de la Commission Permanente de la Chambre des Députés du Territoire français des Afars et des Issas autorisant un Agent spécial de Compagnie d'Assurance déjà agréé à pratiquer des opérations d'assurances et réassurances vie.